



ÉTABLISSEMENT  
CONVENTIONNÉ



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## PROCES VERBAL DE REUNION : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion organisée par : Le Conseil d'Administration du **Lycée Français International Jacques Prévert d'Accra**

DATE : Jeudi 26 novembre 2020

HEURE : 17H

Lieu : Salle de réunion, LFA + Salle virtuelle Zoom

LISTE DE PRESENCE			
MEMBRES DE DROIT	PARTICIPANT	MEMBRES ELUS	PARTICIPANT
M. Alexandre FOULON COCAC	Présent	M. Nadim GHANEM Président	Excusé
M. David BALLIEU Proviseur	Présent	Mme Laurence ELONG MBASSI Vice-Présidente	Présente
Mme Karine SAKO Directrice	Présente	Mme Sophie BAILLY-BECHET Trésorière	Présente
Mme Sylvie BOURGET DAF	Présente	M Wissam RAAD Trésorier Adjoint	Présent
		Mme Béatrice MANIGAT Secrétaire de séance	Présente
		Mme Enam GBEKOR Membre	Présente
<b>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</b>		Mme Julie HELLEMANN Membre	Présente
Mme Aurélie SERVE Enseignante	Présente	Mme Alice COLES Membre	Présente
Mme Laurie LALAMA	Présente	M. Krishan KAPOOR Membre	Présent
		Emma Tarrant TAYOU Membre	Présent

### Ordre du jour :

1. Présentation Budget 2021 à deux hypothèses
2. Questions diverses



## 1. Présentation du Budget 2021 (à deux hypothèses)

### SUJET

Au vu des incertitudes pesant sur l'année 2021 et afin de préserver la dynamique lancée avec le projet de délocalisation pour accueillir d'avantage d'élèves, deux budgets sont présentés :

- Projection à 680 élèves
- Projection à 710 élèves.

La projection à 710 élèves sera étudiée au mois de mars.

Dans les deux cas : Proposition de 2,5% de remise sur le deuxième semestre 2020-2021, soit 46.000 euros

### **A) Projection 680 à la rentrée de septembre 2021**

- Hypothèses de construction : 660 élèves de janvier à juin / 680 de septembre à décembre.
- Augmentation des frais de scolarité de 2,5% (impact sur 4 mois en 2021, de Septembre-Décembre)
- Remise de 2,5% sur les frais de scolarité sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2020-21
- Frais de première inscription : 140 cas + 3 enfants de personnels non-payants
- Frais de réinscription
- Pas de nouvelle création de classe

### **Dépenses :**

- Hypothèse d'une inflation à 8% sur achats en GhCedis
- Augmentation des frais de produits d'entretien (43.000 euros au lieu de 23.000 euros en temps ordinaire) pour l'accueil des élèves dans le contexte sanitaire actuel.
- Prise en charge des tests COVID : négociations fructueuses avec un laboratoire de la place à 250 GhC (38 euros) le test et possibilité de payer à la réception de la facture. Les familles peuvent également bénéficier de ce tarif (à leur frais). 130 tests ont été prévus (soit 5000 euros).
- Création poste : Chargé de Communication, Enseignant Orthophoniste, ½ poste de décharge de poste d'Expatrié (Maître formateur Primaire), 1,5 poste pour la Section Internationale (1 en Anglais, ½ en Histoire Géographie), ½ poste en Arabe.
- Départ 8 Contrats Locaux
- 4 recrutements locaux en dehors du Ghana
- Résidents : prise en compte de 3 départs remplacés sur 4 potentiels (compter prime installation, prise en charge premiers mois)
- Changement d'échelon pour CL et Résidents
- Reversement part AEFÉ (calcul fait sur échelon et indice)
- Remplacements
- 1 congé maternité, 3 surveillants de cantine + 3 agents de nettoyage de cantine (à compter de janvier 2021).
- Participation Résidents (APPR) : 2 cas à 100% et le reste à 38%



	<ul style="list-style-type: none"><li>• Majoration de 300 euros / an sur le salaire des enseignants résidents.</li><li>• ISVL : 6,7% (taux voté en octobre 2020)</li><li>• Baisse des dépenses pour projets pédagogiques et activités de piscine</li></ul> <p><b>Investissements</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'informatique, pédagogique, travaux.</li><li>• Travaux urgents, sous la direction de M. Kapoor : amélioration de la sécurité, contrôle du Covid 19 (préparation) par Filtration/Ventilation de l'air, caméras à détection de CHALEUR et amélioration du câblage électrique et de l'éclairage. (N'a pas été discuté dans le cadre du point CI) Montant total = environ 200.000 euros &lt; (il s'agit d'un montant provisoire uniquement et a été fixé par Madame Sylvie - liste et montant à réviser en janvier-21 pour répondre aux besoins réels).</li><li>• Création ligne budgétaire Section internationale</li><li>• Matériel informatique chiffré (tablettes école primaire)</li><li>• Renouvellement du mobilier de l'école primaire</li></ul> <p>B) Budget 710 élèves: présenté mais sera détaillé au mois de mars</p>
<p><b>DISCUSSION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avis Ouverture de poste Chargé de Communication avec date de clôture appel en avril 2021 mais ce poste est déjà budgété en janvier 2021. Si le poste est pourvu avant, la prise en charge est déjà ainsi prévue au budget. L'annonce sera alors fermée.</li><li>• Les tests sont-ils obligatoires ? Non, seules les personnes contact seront testées.</li></ul> <p><b>Travaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'étendue et le montant dépendront de l'évolution de la situation à compter de la rentrée de janvier 2021, ainsi que de la décision à prendre par rapport à la délocalisation de la Maternelle ou pas.</li></ul> <p><b>Répartition classes primaire</b> : 5 classes en Maternelle et 13 classes en Élémentaire prévues. Ne faudrait-il pas plutôt miser sur une ouverture de classes en Maternelle dans le cadre d'une délocalisation pour attirer plus de familles (donc 6 classes Mat et 12 classes Élémentaire).</p> <p><b>La Fiche investissements</b> est la même pour les deux budgets, or elle doit être différenciée pour tenir compte des adaptations à effectuer en cas d'ouverture d'une maternelle délocalisée.</p> <p><b>Le budget est calculé sur la base d'une ouverture en présentiel à 100%.</b> Que se passe-t-il en cas d'enseignement hybride ? Ne faudra-t-il pas ajuster le budget ?</p>



**2.5% de remise sur frais de scolarité** : faut-il prioriser la Maternelle (car téléenseignement n'aura pas été possible pour ces classes) alors que tous les niveaux ont été lésés ?

- Les 46.000 euros de remise correspondent à 50% du loyer annuel de la maternelle dans le cadre du projet de délocalisation. Est-il raisonnable de faire cette remise en ce moment alors que nous nous interrogeons sur la possibilité de mener le projet de délocalisation à bien ?
- La remise de 2,5% est un geste envers les familles, pour tenir compte des investissements non réalisés, d'autant plus que le bilan de l'année est positif (150.000 euros de recettes) alors que les frais de scolarité ont augmenté de 2,5% pour financer les travaux.
- Cependant, le LFA a dû reverser 1,5 M USD il y a deux ans (litige) et à ce jour 100 familles n'ont pas versé les frais du premier semestre 2020-2021 (soit 1/6 de l'ensemble des frais de scolarité), sans oublier les impayés de familles pour 2019-2020, donc la remise peut compromettre la bonne santé financière de l'établissement.
- Ne faudrait-il pas faire une aide différenciée, privilégier les Maternelles et recenser les familles dont les frais de scolarité sont pris en charge et n'auraient pas à bénéficier de remise ? A ce jour, 191 enfants ont leur scolarité payée par l'entreprise des parents.

**Pourquoi avoir augmenté les frais de scolarité dans les deux scénarios (680 et 710 élèves ?)** Si on n'augmente pas les frais, cela impactera les 6 mois de l'année d'après et il faut tenir compte d'une inflation minimale de 2,5%.

**Les suggestions de la Commission RH** pour améliorer les conditions de travail et les critères d'attractivité ont-elles été prises en compte dans le budget ? Oui. Dans les deux versions.

## CONCLUSION

- [Vote pour le Budget à 680 élèves : OUI](#)
- [Le Budget à 710 élèves sera étudié en mars - avril pour tenir compte de l'évolution de la situation d'ici là.](#)
- [M Kapoor et Mme Bailly-Bechet devront affiner le budget investissement \(travaux\) pour le budget à 680 élèves pour réviser le montant de 200.000 euros](#)
- [Budget à 680 élèves : Lignes 35 à 37 du budget investissement à retirer \(reflètent les besoins du budget à 710 élèves\)](#)
- [Prévoir d'ajuster le budget sanitaire si tous les élèves ne reviennent pas](#)
- [Primaire : travailler sur une autre répartition des classes](#)
- [Identifier les familles dont la scolarité est prise en charge par l'entreprise pour évaluer](#)



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principe d'une réduction des frais de scolarité voté ; mise en œuvre sous réserve d'un vote sur les modalités.</li> </ul>
--	--

<b>2. Questions diverses</b>	
<b>SUJET</b>	<p>1 – <b>Fuites concernant la rémunération des enseignants par des membres du CA</b>, en toute probabilité. Proposition de faire signer une clause de confidentialité à tous les membres du CA et parents des commissions. En cas de violation de cette clause, la personne pourrait être exclue du Conseil ou de la Commission (modalités à définir).</p> <p>2 – <b>Changement du nom de l'école</b>. La résolution a été approuvée par le CA et doit l'être par l'Assemblée Générale.</p> <p>3 – <b>Information représentants enseignants</b> : la relecture et proposition d'amendement du RIT ont été effectuées et seront bientôt transmises à la Commission RH.</p> <p>4 – <b>Question sur le remboursement des frais périscolaires du dernier trimestre 2020</b>. Où en est-on ?</p> <p>5 – <b>Proposition RH : positionnement de Mme Constance Ogba</b>, secrétaire du Proviseur, à l'échelon 6 de rémunération, et offre d'un bonus d'un mois de salaire en reconnaissance de son travail exceptionnel au cours de l'été 2020 dans les circonstances difficiles liées à la pandémie (permanence, accueil nouveaux arrivants, etc).</p> <p>6 – <b>Demande de changement de statut de M Nicolas HUC</b> : ancien professeur Résident 2013-2016, revenu en Février 2019 en tant que Contrat Local pour assurer des vacances (cours de natation) au primaire. Depuis septembre 2019, il est employé à mi-temps, en contrat local, en tant que Professeur remplaçant au Primaire. Il demande à ce que son statut soit reconsidéré comme personnel recruté en CL en dehors du Ghana.</p> <p>7 – <b>Les enseignants peuvent-ils donner des cours particuliers en dehors de leurs heures de cours au LFA ?</b> La question a été soulevée lors du dernier CE et soumise à la commission RH pour avis, pour ensuite être tranchée par le CA.</p>
<b>DISCUSSION</b>	<p>1 – Certains membres sont soumis à un devoir de réserve de par leur fonction et n'auraient donc pas à signer un nouveau document allant dans ce sens (MM Foulon et Ballieu, Mme Sako). Nécessité de mieux définir la notion de confidentialité dans notre contexte.</p> <p>4 – Le service financier travaille à ce remboursement pour tous les ayants droit</p> <p>5 – Ce bonus ne crée-t-il pas un précédent ? Non, ce n'est pas le cas. Sur proposition de l'administration, le CA peut accorder ce genre de rétribution.</p> <p>6 – La commission RH se prononce sur un refus de la demande car en septembre 2019, M HUC résidait au Ghana et pas à l'étranger.</p> <p>7 – La commission RH tranche en faveur de ce droit pour les enseignants de donner des cours privés tant que cela ne nuit pas à leur</p>



ÉTABLISSEMENT  
CONVENTIONNÉ



aefe

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

	travail au LFA. Le « Guide de l'Employé » donne une réponse à cette question : pas d'emploi à l'extérieur sans en avertir l'employeur. Pas d'emploi qui nuise à l'établissement
<b>CONCLUSION</b>	<p>1 - M. Kapoor enverra par courriel une ébauche de non-contournement, de non-divulgateion et de confidentialité qui définira mieux la confidentialité.</p> <p>5 - Vote sur proposition passage échelon 6 et mois de Bonus pour Mme Ogba : accordé</p> <p>6 - Le CA s'aligne sur l'avis de la Commission RH et n'accorde pas de suite favorable à la demande de M HUC.</p> <p>7 - Le « Guide de l'Employé » sera plus amplement consulté et la question alors tranchée. Pas de paragraphe à ce sujet à rajouter au RIT. Préciser que l'enseignant ne peut donner de cours particulier à ses propres élèves.</p>

FIN DE SEANCE : 21h15

Fait à Accra le 26 novembre 2020

Le Président de l'APE  
Nadim GHANEM

La Secrétaire de l'APE